

Compte rendu de séance

Séance du 6 Avril 2018

L'an 2018 et le 6 Avril à 18 heures 30 minutes, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Christian POTEAU, Président.

Présents : M. POTEAU Christian, Président, Mmes : ANESA Françoise, BADENCO Michèle, BOISGONTIER Béatrice, DESNOYERS Monique, DUTRIAUX Nathalie, LAPORTE Maryline, LUCZAK Daisy, MOTHRE Béatrice, NINERAILLES Brigitte, PETIT Anne-Claire, PONSARDIN Catherine, TAMATA-VARIN Marième, MM : ANTHOINE Emmanuel, ARLANDIS Mathieu, ARTUS Claude, AVRON Stéphane, BARBERI Serge, BARRACHIN Jean, BELFIORE Elio, CHANUSSOT Jean-Marc, DUCELIER André, GIRAULT Jean-Pierre, GROSLEVIN Gilles, GUILLEN Nicolas (à partir de la délibération 2018_57), HUCHET Jean-Pierre, JEANNIN Hervé, LAGÜES-BAGET Yves, MOTTE Patrice, PHILIPPE Jean-Luc, POIRIER Daniel, REMOND Bruno, SAOUT Louis Marie, SAPIERRE René, THIERIOT Jean-Louis, VENANZUOLA François, VERHEYDEN Matthieu.

Suppléant(s) : MM : BAUDELOT Bruno (de M. CASEAUX Hubert), CHATTE Didier (de M. REGNIER YVES), GRAGY François (de M. AIMAR Daniel)

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : GHOUL Semillia à Mme PETIT Anne-Claire, GIRAULT Muriel à M. CHANUSSOT Jean-Marc, KUBIAK Françoise à M. REMOND Bruno, VIEIRA Patricia à Mme BOISGONTIER Béatrice, MM : DA COSTA Christophe à M. SAOUT Louis Marie, DECRAENE Michel à M. LAGÜES-BAGET Yves, MAZARD Alain à M. BELFIORE Elio, MOREL René à Mme DESNOYERS Monique, VAUCOULEUR Serge à M. DUCELIER André

Excusé(s) : MM : AIMAR Daniel, CASEAUX Hubert, GEHIN Claude, REGNIER YVES

Absent(s) : Mmes : BESSON Justine, MADONNA Hélène

Nombre de membres

- Afférents au Conseil Communautaire : 52
- Présents : 40
- 9 pouvoirs

Date de la convocation : 31/03/2018

Date d'affichage : 31/03/2018

Le Président accueille les membres du Conseil Communautaire et souhaite la bienvenue aux nouveaux représentants de la commune de Chaumes-en-Brie, élus lors des récentes élections municipales.

1) **A été nommée secrétaire** : Mme LUCZAK Daisy

2) **Approbation du compte rendu du 14 mars**

Le compte rendu est approuvé à la majorité. Les 4 nouveaux conseillers communautaires de Chaumes-en-Brie s'abstiennent.

2018 45 Compte de gestion 2017 du budget principal de la CCBRC

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Approuve le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017, par le comptable des finances publiques qui présente des résultats identiques au compte administratif dressé par l'ordonnateur :

Sections	Libellé	Montant
FONCT	Recettes de l'exercice	14 534 448,12
	Dépenses de l'exercice	13 348 346,26
	Résultat de l'exercice	1 186 101,86
	Excédent de fonctionnement reporté 002	12 261,04
	Résultat de clôture de fonctionnement	1 198 362,90
INVEST	Recettes de l'exercice	1 052,03
	Dépenses de l'exercice	78 390,39
	Résultat de l'exercice	77 338,36
	Excédent d'investissement reporté 001	21 892,00
	Résultat de clôture d'investissement	-55 446,36
	Restes à réaliser en dépenses	0
	Restes à réaliser en recettes	0
	Soldes des restes à réaliser	0
	Besoins de financement de l'investissement	- 55 446,36
	Résultat de clôture total	1 142 916,54

2018 46 Compte de gestion 2017 du budget annexe du SAAD

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

Approuve le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017, par le comptable des finances publiques qui présente des résultats identiques au compte administratif dressé par l'ordonnateur :

Sections	Libellé	Montant
FONCT	Recettes de l'exercice	482 427,07
	Dépenses de l'exercice	445 081,89
	Résultat de l'exercice	37 345,18
INVEST	Recettes de l'exercice	0
	Dépenses de l'exercice	0
	Résultat de l'exercice	0
Résultat de clôture total		37 345,18

2018 47 Compte de gestion 2017 du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de Beauvoir et Argentières

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

Approuve le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017, par le comptable des finances publiques qui présente des résultats identiques au compte administratif dressé par l'ordonnateur :

FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 22 657.57 €

Recettes : 5 110.94 €

Résultat reporté : 70 273.00 €

Résultat de l'exercice : -17 546.63 €

Résultat de clôture : 52 726.37 €

INVESTISSEMENT :

Dépenses : 2 193.67 €

Recettes : 6 113.41 €

Résultat reporté : 30 979.70 €

Résultat de l'exercice : 3 919.74 €

Résultat de clôture : 34 899.44 €

2018 48 Compte administratif 2017 du budget principal de la CCBRC

Le Président, Christian POTEAU, remet la présidence à M. Jean-Marc CHANUSSOT, Vice-Président, et quitte la salle.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Approuve le compte administratif pour l'exercice 2017 ci-dessous :

Sections	Libellé	Montant
FONCT	Recettes de l'exercice	14 534 448,12
	Dépenses de l'exercice	13 348 346,26
	Résultat de l'exercice	1 186 101,86
	Excédent de fonctionnement reporté 002	12 261,04
	Résultat de clôture de fonctionnement	1 198 362,90
INVEST	Recettes de l'exercice	1 052,03
	Dépenses de l'exercice	78 390,39
	Résultat de l'exercice	77 338,36
	Excédent d'investissement reporté 001	21 892,00
	Résultat de clôture d'investissement	-55 446,36
	Restes à réaliser en dépenses	0
	Restes à réaliser en recettes	0
	Soldes des restes à réaliser	0
	Besoins de financement de l'investissement	- 55 446,36
	Résultat de clôture total	1 142 916,54

M. LAGÜES-BAGET fait remarquer que dans les comptes administratifs fournis pour le conseil, il n'y a pas le grand livre. M. BENATAR lui répond qu'en effet, il n'apparaît pas dans le document officiel mais qu'il est possible de lui fournir les éléments s'il le souhaite.

2018 49 Compte administratif 2017 du budget annexe SAAD

Le Président, Christian POTEAU, remet la présidence à M. Jean-Marc CHANUSSOT, Vice-Président, et quitte la salle.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Approuve le compte administratif pour l'exercice 2017 ci-dessous :

Sections	Libellé	Montant
FONCT	Recettes de l'exercice	482 427,07
	Dépenses de l'exercice	445 081,89
	Résultat de l'exercice	37 345,18
INVEST	Recettes de l'exercice	0
	Dépenses de l'exercice	0
	Résultat de l'exercice	0
Résultat de clôture total		37 345,18

2018 50 Compte administratif 2017 du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de Beauvoir et Argentières

Le Président, Christian POTEAU, remet la présidence à M. Jean-Marc CHANUSSOT, Vice-Président, et quitte la salle.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité:

Approuve le compte administratif pour l'exercice 2017.

FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 22 657.57 €

Recettes : 5 110.94 €

Résultat reporté : 70 273.00 €

Résultat de l'exercice : -17 546.63 €

Résultat de clôture : 52 726.37 €

INVESTISSEMENT :

Dépenses : 2 193.67 €

Recettes : 6 113.41 €

Résultat reporté : 30 979.70 €

Résultat de l'exercice : 3 919.74 €

Résultat de clôture : 34 899.44 €

2018 51 Affectation du résultat 2017 du budget principal de la CCBRC

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré à l'unanimité:

DECIDE :

- **d'inscrire** au BP 2018 la somme de 55 446,36 € au chapitre 001 en dépenses de la section d'investissement.

- **d'affecter** au BP 2018 le solde excédentaire de la section de fonctionnement (1 198 362,90 €) de l'exercice 2017 de la manière suivante :

. en recettes de la section d'investissement au chapitre 10, article 1068 en recettes pour un montant de 55 446,36 €.

. en recettes de la section de fonctionnement au chapitre 002 pour un montant de 1 142 916,54 €.

2018 52 Affectation du résultat 2017 du budget annexe du SADD

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré à l'unanimité:

DECIDE

- d'inscrire au BP 2018 la somme de 37 345,18 € au chapitre 002 en recettes de la section de fonctionnement.

2018 53 Impôt ménage 2018 et Taux de Contribution Foncière des Entreprises 2018

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé du Président, et du rapporteur,

Après en avoir délibéré **à la majorité, 45 POUR, 1 CONTRE** (M. LAGÜES-BAGET, 2 **ABSTENTIONS** (Mme KUBIAK et M. REMOND),

DECIDE de confirmer le taux de CFE 2018 à 21,13%,

DECIDE de fixer les taux additionnels des taxes d'habitation, de foncier bâti et de foncier non bâti ainsi qu'il suit :

	BASES	TAUX	PRODUITS
TAXE HABITATION	45 549 000	3,51%	1 598 770
TAXE FONCIER BATI	39 208 000	3,42%	1 340 914
TAXE FONCIER NON BATI	1 907 000	10,73%	204 621
TOTAL			3 144 305

Le Président explique que ce point a été débattu en bureau des maires et qu'il a été convenu de reconduire les taux de 2017.

2018 54 Taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères 2018

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé du Président, et du rapporteur,

Après en avoir délibéré **à la majorité, 47 POUR, 1 ABSTENTION** (Mme MOTHRE),

PREND ACTE de l'existence de plusieurs périmètres sur son territoire,

PREND ACTE des services rendus par périmètre sur son territoire,

PREND ACTE des taux votés en 2018,

Zone / Périmètre	Communes	Taux 2018
Zone Unique	Blandy Les Tours Bombon Champeaux Le Châtelet en Brie Chatillon La Borde Echouboulains Les Ecrennes Féricy Fontaine Le Port Fouju Guignes Machault Moisenay Pamfou Saint Méry Sivry Courtry Valence en Brie	13,74%

Périmètre 1	Andrezel Argentières Beauvoir Champdeuil Courquetaine Crisenoy Evry Grégy Sur Yerres Grisy Suisnes Ozouer le Voulgis Soignolles en Brie Yèbles	11,48%
Périmètre 2	Chaumes en Brie Coubert	10,56%
Périmètre 3	Solers	13,67%

M. HUCHET informe les membres de l'assemblée qu'il a consulté il y a maintenant 2 mois la Préfecture concernant l'harmonisation des taux sur le territoire de la CCBRC : à ce jour il n'a toujours pas eu de réponse.

Il explique que certaines communes qui ont rejoint le périmètre de la zone unique (Fouju, Guignes, Fontaine-le-Port, Saint-Méry, Bombon) ont vu leur taux augmenté fortement. A Fontaine-le-Port par exemple, c'est une hausse d'environ 50% pour un service égal.

Il faudra sûrement d'ici octobre voter de nouveaux taux pour ces communes.

2018 55 Subventions 2018

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité:

VOTE l'attribution des subventions aux Associations suivant l'état annexé au Budget pour l'année 2018 et présenté ci-dessous:

Subventions 2018	En €
Amicale du personnel	9 000
Concerts de poche	15 000
Subvention Foyer rural	1 000
Subvention commune de Saint Méry	1 000
Amicale Pompiers Chatelet en Brie	500
Amicale Pompiers Guignes	500
TOTAL	27 000

2018 56 Subvention à l'amicale du personnel Service Aide à Domicile

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

VOTE l'attribution d'une **subvention de 2 000 €** à l'amicale du personnel pour le service d'aide à domicile de la CCBRC.

Arrivée de M. GUILLEN Nicolas

M. POIRIER indique qu'au niveau de la forme, il serait préférable de voter les emprunts avant le budget.

Le Président approuve et inverse l'ordre des points.

2018 57 Enveloppe des emprunts pour le financement des dépenses d'investissement 2018

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé du Président,

VOTE pour le financement des dépenses d'investissement inscrites au Budget Primitif 2018, une enveloppe d'emprunts fixée à : **468 349,34 €**

2018 58 Budget Primitif M14 - 2018

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré à la majorité, **44 POUR, 2 CONTRE** (M. BARBERI, M. VERHEYDEN), **3 ABSTENTIONS** (Mme KUBIAK, M.REMOND, M. LAGÜES-BAGET):

Article 1 : Décision des modalités de vote du budget

CONFIRME que la commune vote son budget par Chapitre en fonctionnement et en investissement

Article 2 : Adoption du budget primitif 2018 de la communauté de communes

PRECISE que le budget primitif 2018 est adopté avec reprise des résultats de l'année 2017, au vu du compte administratif et du compte de gestion 2017 et de la délibération d'affectation du résultat adoptée lors de la même séance.

ADOPTE les deux sections ainsi qu'il suit :

En section de fonctionnement, les chapitres suivants en dépenses

Chap	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	2 396 879,40
012	Charges de personnel et frais assimilé	2 301 000
014	Atténuations de produits	5 068 110
65	Autres charges de gestion courante	5 565 359
66	Charges financières	51 655,13

67	Charges exceptionnelles	0
042	Opération d'ordre	85 379,76
023	Virement à la section d'investissement	756 153,90
	Dépenses nouvelles de l'exercice	16 224 537,19

En section de fonctionnement, les chapitres suivants en recettes :

Chap	Libellé	Montant
013	Atténuations de charges	20 000
70	Produits des services	727 193
73	Impôts et taxes	12 220 125
74	Dotations, subventions et participations	2 114 302,65
	Recettes nouvelles de l'exercice	15 081 620,65
	Excédent de fonctionnement reporté 002	1 142 916,54
	Total cumulé des recettes	16 224 537,19

En section d'investissement, les chapitres suivants en dépenses :

Chap	Libellé	Montant
16	Emprunts et dettes assimilés	133 039
20	Immobilisations incorporelles	15 570
21	Immobilisations corporelles	813 421
23	Immobilisations corporelles en cours	746 300
	Total cumulé des dépenses nouvelles	1 708 330
	Déficit d'investissement reporté	55 446,36
	Total cumulé des dépenses	1 763 776,36

En section d'investissement, les chapitres suivants en recettes :

Chap	Libellé	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserve	12 860
13	Subventions d'investissement	380 000
138	Etat et établissements nationaux	5 587
16	Emprunts et dettes assimilés	468 349,34
021	Virement de la section de fonctionnement	756 153,90
040	Opérations d'ordre	85 379,76
	Recettes nouvelles de l'exercice	1 708 330,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	55 446,36
	Total cumulé des recettes	1 763 776,36

ADOPTÉ dans son ensemble le budget primitif 2018 de la communauté de communes Brie des Rivières et Châteaux qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- Section de fonctionnement : 16 224 537,19 €
- Section d'investissement : 1 763 776,36 €

TOTAL : 17 988 313,55 €

Monsieur REMOND souhaite exprimer son inquiétude face à cette proposition. On injecte plus de 300 000 € dans le budget en fonctionnement alors qu'il risque d'y avoir des dépenses en plus. Qu'est-ce qui arrivera s'il ne reste rien en fin d'année ? Il faudra de nouveau augmenter les impôts ?

Le Président souhaite rassurer sur ce point. En effet, suite aux propositions faites dans les différents ateliers des commissions, la définition des compétences se fera de sorte de ne pas alourdir le budget.

M. LAGÜES-BAGET remarque que ce budget reste fragile et ne dégage pas beaucoup d'autofinancement. Il aurait souhaité avoir une projection de l'augmentation des impôts afin de constater ce que cela pouvait apporter comme recettes.

Il souhaiterait également connaître le niveau d'endettement de la CCBRC par rapport à sa strate.

M. BENATAR lui répond que la CCBRC n'est pas endettée (4 ans de capacité de désendettement à la fin de l'exercice 2018).

Le Président souhaite rappeler qu'il avait été convenu en 2017 de ne pas augmenter les impôts pour 2018 et que c'est pour cela qu'il n'a pas été fait de simulation. En effet, par solidarité avec les communes pour lesquelles la hausse des impôts sur 2017 avait été forte, il n'était pas concevable de les augmenter de nouveau pour 2018. Monsieur SAOUT approuve cette décision.

M. BARBERI demande si les emprunts serviront à financer, par exemple, la micro-crèche située à Machault ?

Le Président lui répond que non, en investissement celle-ci a été entièrement financé par l'ex CCVC, par le biais du contrat clair.

M. POIRIER interroge le Président sur le % de réalisation des travaux du contrat clair. Celui-ci lui répond qu'il y a environ 70% de réalisation mais que ces travaux sont déjà financés.

M. POIRIER souhaiterait connaître le poids des réalisations du contrat clair sur le budget de fonctionnement de la CCBRC.

Le Président est d'accord et proposera un point de situation prochainement.

2018 59 Budget annexe du Service Aide à Domicile M22-2018

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré à la majorité, **47 POUR, 2 ABSTENTIONS** (Mme KUBIAK, M. REMOND),

Article 1 : Décision des modalités de vote du budget

CONFIRME que la commune vote son budget par groupe en fonctionnement et en investissement

Article 2 : Adoption du budget primitif 2018 de la communauté de communes

Précise que le budget primitif 2018 est adopté avec reprise des résultats de l'année 2017, au vu de compte administratif et du compte de gestion 2017 et de la délibération d'affectation du résultat adoptée lors de la même séance.

ADOPTE les deux sections ainsi qu'il suit :

En section de fonctionnement, les chapitres suivants en dépenses

Libellé	Montant
Groupe 1 : Dépenses afférentes à l'exploitation courante	
Achat et variation des stocks	15 400
Autres services extérieurs	122 300
Service extérieurs	200
Total Groupe 1	137 900
Groupe 2 : Dépenses afférentes au personnel	
Total Groupe 2	396 163
Groupe 3 : Dépenses afférentes à la structure	
Dépenses générales	43 950
Autres charges de gestion courante	11 500
Charges exceptionnelles	500
Charges financières	0
Total Groupe 3	55 950
TOTAL Général (Groupe 1+Groupe 2+Groupe 3)	590 013

En section de fonctionnement, les chapitres suivants en recettes :

Libellé	Montant
Groupe 1 : Produits de la tarification	
Total Groupe 1	240 000
Groupe 2 : Autres produits relatifs à l'exploitation	
Total Groupe 2	312 667,82
TOTAL Général (Groupe 1+Groupe 2+Groupe 3)	552 667,82
002 Excédent de fonctionnement reporté	37 345,18
TOTAL recettes de fonctionnement	590 013

ADOPTE dans son ensemble le budget annexe du SAAD 2018 de la CCBRC qui s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement comme suit :

- Section de fonctionnement : 590 013 €

TOTAL : 590 013 €

M. REMOND s'interroge sur l'étendue possible du service à budget égal.

Le Président lui explique qu'il va falloir répartir le service sur le territoire. Il faudra sûrement moins de bénéficiaires sur le sud du territoire pour pouvoir prendre des bénéficiaires dans le nord.

2018 60 Budget eau potable 24602 - BP 2018

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé du Président,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à la majorité, **48 POUR, 1 ABSTENTION** (M. LAGÜES-BAGET),

DECIDE de voter le budget en fonctionnement et en investissement par chapitre,

APPROUVE le budget primitif 2018 tel qu'il est présenté

Fonctionnement	dépenses : 1 953 382,92
	Recettes : 1 953 382,92
Investissement	dépenses : 3 107 277,17
	Recettes : 3 107 277,17

2018 61 Budget assainissement DSP 24604 - BP 2018

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé du Président,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à la majorité, **48 POUR, 1 ABSTENTION** (M. LAGÜES-BAGET),

DECIDE de voter le budget en fonctionnement et en investissement par chapitre,

APPROUVE le budget primitif 2018 tel qu'il est présenté

Fonctionnement	dépenses : 1 768 386,76
	Recettes : 1 768 386,76
Investissement	dépenses : 4 047 187,33
	Recettes : 4 047 187,33

2018 62 Budget assainissement régie 24605 - BP 2018

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé du Président,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à la majorité, **48 POUR, 1 ABSTENTION** (M. LAGÜES-BAGET),

DECIDE de voter le budget en fonctionnement et en investissement par chapitre,

APPROUVE le budget primitif 2018 tel qu'il est présenté

Fonctionnement	dépenses : 64 000,00
	Recettes : 64 000,00
Investissement	dépenses : 87 669,40
	Recettes : 87 669,40

2018 63 Budget SPANC DSP 24606 - BP 2018

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé du Président,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à la majorité, **48 POUR, 1 ABSTENTION** (M. LAGÜES-BAGET),

DECIDE de voter le budget en fonctionnement et en investissement par chapitre,

APPROUVE le budget primitif 2018 tel qu'il est présenté

Fonctionnement	dépenses : 4 500,00
	Recettes : 4 500,00
Investissement	dépenses : 0,00
	Recettes : 0,00

2018 64 Budget SPANC Régie 24607 - BP 2018

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé du Président,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à la majorité, **48 POUR, 1 ABSTENTION** (M. LAGÜES-BAGET),

DECIDE de voter le budget en fonctionnement et en investissement par chapitre,

APPROUVE le budget primitif 2018 tel qu'il est présenté:

Fonctionnement	dépenses : 10 000,00
	Recettes : 10 000,00
Investissement	dépenses : 0,00
	Recettes : 0,00

2018 65 Attributions de compensation (AC) provisoires 2018

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé du Président, et du rapporteur,

Considérant qu'un EPCI est tenu de procéder à la communication officielle des données provisoires du montant des AC avant le 15 février de chaque année à l'ensemble de ses communes membres.

Considérant aussi que l'EPCI est libre de modifier, après le 15 février, le montant des AC provisoires qu'il a fixé dans la mesure où il ne s'agit que de montants prévisionnels et où il verse bien un montant mensuel à ses communes membres. Il convient de rappeler que nonobstant les montants provisoires que l'EPCI a fixé, ces derniers feront, in fine, l'objet d'un ajustement par le biais des versements mensuels égal à la différence avec le montant des AC définitives (1° du V de l'article 1609 nonies C du CGI).

Considérant que la CLETC n'a pas à être sollicitée pour modifier l'AC provisoire. Sa sollicitation n'existe que pour les AC définitives,

Considérant que la CCBRC va se substituer aux communes pour la perception et/ou le prélèvement du FNGIR,

Après en avoir délibéré à la majorité, **48 POUR, 1 CONTRE** (M. GUILLEN),

PROPOSE de tenir compte dans l'attribution de compensation provisoire du montant du FNGIR des communes membres qui sera perçu où prélevé au niveau de la CCBRC,

ADOpte les attributions de compensations provisoires selon le tableau joint à la délibération.

2018 66 Redevances communautaires eau potable pour l'année 2018

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé du Président,

Considérant l'objectif de maintenir les montants des redevances eau potable communales en attendant les rendus de l'étude de gouvernance, et notamment le programme pluriannuel de travaux,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE des tarifs suivants pour l'année 2018:

secteur	Redevance : euros HT / m3
Argentières / Beauvoir	0,9000
Bombon	0,7107
Blandy / Châtillon la Borde / Moisenay / Sivry-Courtry	0,5000
Champeaux	1,0000
Le Châtelet-en-Brie	0,1524
Chaumes-en-Brie	0,9600
Coubert	1,1500
Courquetaine	0,5000
Crisenoy / Champdeuil / Fouju	0,7800
Echouboulains	0,8467
Les Ecrennes	0,4551
Evry-Grégy sur Yerres	1,6500
Féricy	1,9500
Fontaine-le-Port	0,7000
Grisy-Suisnes	1,1000
Guignes	0,7000
Machault / Pamfou	1,1500
Ozouer-le-Voulgis	1,3000
Saint Méry	0,1500
Solers / Soignolles-en-Brie	1,2100
Valence-en-Brie	0,8800

En outre, pour Féricy, il convient de fixer les tarifs HT précédemment utilisés suivants :

Prestations	Tarif HT
Abonnement au service	5 euros HT par semestre
Location du compteur	8 euros HT par semestre
Forfait modernisation des réseaux	10 euros HT par semestre
Forfait de raccordement AEP (zone UAa)	2 500 euros HT par branchement
Forfait de raccordement AEP (zone UAb)	2 500 euros HT par branchement
Forfait de raccordement AEP (zone UAc)	2 500 euros HT par branchement
Coût prélèvement automatique mensuel	0,90 euros HT par an
Coût prélèvement automatique semestriel	0,15 euros HT par an
Forfait de changement de compteur (erreur abonné)	100 euros HT

En outre, pour Evry-Grégy sur Yerres, il convient de fixer les tarifs HT précédemment utilisés suivants :

Prestations	Tarif HT
Redevance entretien compteurs diamètre 15	28,75
Redevance entretien compteurs diamètre 20	34,00
Redevance entretien compteurs diamètre 30	63,30
Redevance entretien compteurs diamètre 40	163,20
Redevance entretien compteurs diamètre 60	247,00
Redevance entretien compteurs diamètre 100	393,00
Redevance entretien branchements	9,30

En outre, pour Ozouer-le-Voulgis, il convient de fixer les tarifs HT précédemment utilisés suivants :

Prestations	Tarif HT
Redevance entretien branchement compteurs diamètre 15	18,29
Redevance entretien branchement compteurs diamètre 20	23,79
Redevance entretien branchement compteurs diamètre 25	30,93
Redevance entretien branchement compteurs diamètre 30	40,21
Redevance entretien branchement compteurs diamètre 35	52,27
Redevance entretien branchement compteurs diamètre 40	67,95

2018 67 Redevances assainissement collectif pour l'année 2018

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé du Président,

Considérant l'objectif de maintenir les montants des redevances assainissement communales en attendant les rendus de l'étude de gouvernance, et notamment le programme pluriannuel de travaux,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE des tarifs suivants pour l'année 2018:

secteur	Redevance : euros HT / m3
Argentières	1,3600
Beauvoir	4,5000
Bombon	0,7501
Champdeuil	1,6000
Champeaux	0,7000
Chaumes-en-Brie	0,9900
Coubert	0,7400
Courquetaine	0,1500
Evry-Grégy sur Yerres	0,4600
Fontaine-le-Port	0,8200
Fouju	1,3700
Grisy-Suisnes	0,7240
Guignes	2,0500
Ozouer-le-Voulgis	1,4000
Saint Méry	0,6100
Soignolles-en-Brie	1,5000
Solers	1,0000
Yèbles	0,6000
Echouboulains, Les Ecrennes, Valence-en-Brie, Machault, Pamfou, Féricy, Le Châtelet-en-Brie, Sivry-Courtry, Moisenay, Blandy, Crisenoy, Châtillon-la-Borde	0,9000

Mme TAMATA-VARIN indique que sur sa commune il existait 3 tarifs de raccordement.

Mme HAUSS lui répond que c'est la même délibération qu'en 2017 qui est proposée et il y avait un seul tarif d'indiqué.

Mme TAMATA-VARIN souhaiterait qu'il y ai un tarif sur Yèbles et un différent sur le Hameau de Nogent/Avon.

2018 68 Redevances assainissement non collectif communautaire pour l'année 2018

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé du Président,

Considérant l'objectif de maintenir les montants des redevances assainissement non collectif communales en attendant les rendus de l'étude de gouvernance, et notamment le programme pluriannuel de travaux,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE des tarifs suivants pour l'année 2018:

secteur	Redevance : euros HT / an
Echouboulains, Les Ecrennes, Valence-en-Brie, Machault, Pamfou, Féricy, Le Châtelet-en-Brie, Sivry-Courtry, Moisenay, Blandy, Crisenoy, Châtillon-la-Borde	11,67

M. POIRIER remarque qu'il n'existe pas de redevance sur toutes les communes. C'est ennuyeux que certaines payent et d'autres non.

M. ROBERT lui explique que malheureusement, le service ne dispose pas des délibérations de toutes les anciennes communautés de communes sur le sujet.

De plus, il ne dispose pas de données statistiques suffisantes sur l'ANC pour pouvoir fixer une redevance sur l'ensemble du territoire. Ce travail pour définir une redevance ANC sera réalisé avec la commission assainissement prochainement.

2018 69 Demande de subvention pour le projet d'assainissement de Courquetaine

La commune de Courquetaine a initié en 2016 un projet d'assainissement. Pour ce faire, elle a attribué une assistance à maîtrise d'ouvrage pour mener une étude de mise en œuvre d'un projet d'assainissement collectif et modifier le zonage d'assainissement des eaux usées le cas échéant.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

AUTORISE LE PRESIDENT

- à demander les subventions correspondantes aux financeurs
- à signer toutes les pièces d'ordre technique, administratif ou financier relatives à cette affaire

2018 70 Demande de subvention pour les analyses de risques de défaillance des stations d'épuration de capacité nominale supérieure à 120 kg/j de DBO5

L'article 7 de l'arrêté du 21 juillet 2015 prévoit que les stations d'épuration de capacité nominale supérieure ou égale à 120 kg/j de DBO5 en service au 1^{er} juillet 2015 doivent faire l'objet d'une analyse des risques de défaillance, de leurs effets ainsi que des mesures prévues pour remédier aux pannes éventuelles.

Les stations d'épuration concernées sont celles de :

- Coubert
- Evry-Grégy sur Yerres
- Grisy-Suisnes - bourg
- Guignes
- Le Châtelet-en-Brie

Les exploitants ont été sollicités pour l'établissement de ces études. Leurs devis se montent respectivement à 15 230 euros HT pour Suez et 22 932 euros HT pour Veolia Eau.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

AUTORISE LE PRESIDENT

- à demander les subventions correspondantes aux financeurs

- à signer toutes les pièces d'ordre technique, administratif ou financier relatives à cette affaire

2018 71 Désignation des représentants au SIVU d'Aménagement de la Vallée de l'Yerres (SIAYV)

Dans le cadre réglementaire de la loi NOTRe, la Communauté de Communes doit désigner des délégués au SIVU d'Aménagement de la Vallée de l'Yerres selon le principe de la représentation-substitution pour les compétences qu'elle exerce.

Les communes d'Argentières, Chaumes-en-Brie, Evry-Grégy sur Yerres, Grisy-Suisnes, Ozouer-le-Voulgis, Soignolles-en-brie, Solers et Yèbles adhèrent à ce syndicat.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DESIGNE les délégués ci-dessous:

	Titulaires	Suppléants
ARGENTIERES	Patrice SAINT-JALMES Pierre MARTIN	Jean-Pierre MICHEL Frédéric HERICET
CHAUMES-EN-BRIE	Céline RUIZ-LAVEAU Jean-Paul BONVOISIN	Sandrine GIACOMUZZI Damien LIBERGE
EVRY-GREGY-SUR-YERRES	Catherine PONSARDIN Nicole BUROT	Mathieu BEAUDOIN Daniel POIRIER
GRISY SUISNES	Jean-Marc CHANUSSOT Muriel GIRAULT	Jean-Claude COCHET Michel LE NEDIC
OZOUER-LE-VOULGIS	Loïc LE DIEU DE VILLE Franck ARMOUGON	Yann PARAIN Nicolas GUILLEN
SOIGNOLLES-EN-BRIE	Hélène MADONNA Serge BARBERI	Alain BRUCHER Mathieu VERHEYDEN
SOLERS	Jean-Michel BUTTNER Sylvie DEVOT	Gilles GROSLEVIN Laurent MESSAGEOT
YEBLES	Bernadette AUBRET Nathalie SEMONSU	Marième TAMATA-VARIN Jean-Yves PERISSUTTI

2018 72 Désignation des représentants au Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Rû de Bréon et modification des statuts

Dans le cadre réglementaire de la loi NOTRe, la Communauté de Communes doit désigner des délégués au Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Rû de Bréon selon le principe de la représentation-substitution pour les compétences qu'elle exerce.

La commune de Chaumes-en-Brie adhère à ce syndicat.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité:

DESIGNE

- Mesdames GIACOMUZZI Sandrine et RUIZ-LAVEAU Céline comme délégués titulaires
- M. BONVOISIN Jean-Paul comme délégué suppléant.

APPROUVE

La modification des statuts du syndicat selon la délibération du 12/12/2017.

2018 73 Désignation des représentants au Syndicat Intercommunal de Travaux et d'Entretien de la Barbançonne (SITEB) et approbation de la modification de ses statuts

Dans le cadre réglementaire de la loi NOTRe, la Communauté de Communes doit désigner des délégués au SITEB Syndicat Intercommunal de Travaux et Entretien de la Barbançonne selon le principe de la représentation-substitution pour les compétences qu'elle exerce.

La commune de GRISY-SUISNES adhère à ce syndicat.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DESIGNE

- Messieurs GALPIN Marc et CHANUSSOT Jean-Marc comme délégués titulaires
- Messieurs COCHET Jean-Claude et MASSIN Philippe comme délégués suppléants

APPROUVE

La modification des statuts du syndicat selon la délibération du 20/11/2017.

2018 74 Adhésion de l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre au SYAGE

Aux termes de l'article L.5219-5 du CGCT, les EPT exercent de plein droit, en lieu et place des communes, certaines compétences, dont l'assainissement depuis le 1^{er} janvier 2016.

L'article L.5219-5 prévoit toutefois que le mécanisme de représentation-substitution s'applique, pour cette compétence lorsque les communes étaient adhérentes à un syndicat et ce jusqu'au 31/12/2017.

En ce qui concerne l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre, sur le territoire des communes de Valenton, Villeneuve-le-Roi et Villeneuve-Saint-Georges, c'est le SYAGE qui exerce la compétence « Assainissement Eaux usées et Gestion des Eaux pluviales ». L'EPT est membre de ce syndicat en lieu et place des communes depuis le 1^{er} janvier 2016 par le biais du mécanisme de représentation-substitution, mécanisme prenant fin le 31/12/2017.

Cet EPT a, par délibération du 07/11/2017, demandé son adhésion au SYAGE pour les compétences « Assainissement Eaux Usées et Gestion des Eaux Pluviales » et « Mise en œuvre du SAGE de l'Yerres ».

Par délibération du Comité Syndical du 29 novembre 2017, le SYAGE a autorisé l'adhésion de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre au Syndicat pour les compétences « Assainissement Eaux Usées et Gestion des Eaux Pluviales » et « Mise en œuvre du SAGE de l'Yerres ».

Conformément à l'article L.5211-18 du CGCT, l'assemblée délibérante de chaque collectivité ou EPCI membre du SYAGE dispose d'un délai de 3 mois, à compter de la notification de la délibération, pour se prononcer, par délibération, sur cette adhésion.

Il est proposé de se prononcer favorablement sur l'adhésion de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre au SYAGE pour les compétences « Assainissement Eaux Usées et Gestion des Eaux Pluviales » et « Mise en œuvre du SAGE de l'Yerres ».

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DONNE

Un avis favorable à l'adhésion de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre au SYAGE pour les compétences suivantes : « Assainissement Eaux Usées et Gestion des Eaux Pluviales » et « Mise en œuvre du SAGE de l'Yerres ».

2018 75 Approbation du CRACL 2016 du parc d'activités de l'Orée de Guignes

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé du Président,

Vu la convention publique d'aménagement en date du 10 février 2005 entre la commune de GUIGNES et AMENAGEMENT 77, et ses quatre avenants successifs,

Vu les statuts de la CC Brie des Rivières et Châteaux, et notamment l'article 6 précisant que la CCBRC exerce de plein droit en lieu et place des communes membres la compétence obligatoire Développement Economique

Considérant le CRACL 2016 (Compte Rendu Annuel à la Collectivité Locale) élaboré par AMENAGEMENT 77, concessionnaire de l'aménagement de ce parc d'activité dit de « l'Orée de Guignes »

Considérant la présentation de ce CRACL 2016 faite en commission Développement Economique de CCBRC en date du 26/03/18,

Après en avoir délibéré à l'unanimité:

- **PREND ACTE** du Compte Rendu Annuel 2016 à la Collectivité Locale (CRACL)
- **APPROUVE** le CRACL 2016 du parc d'activité de « l'Orée de Guignes »
- **DIT** que le CRACL 2016 sera transmis en préfecture

2018 76 Proposition de Seine-et-Marne Attractivité pour une mission d'accompagnement sur le Développement Economique

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé du Président,

Vu les statuts de la CC Brie des Rivières et Châteaux, et notamment l'article 6 précisant que la CCBRC exerce de plein droit en lieu et place des communes membres la compétence obligatoire Développement Economique

Considérant la nécessité de réaliser un diagnostic en matière de développement économique et de tourisme sur le territoire de la CCBRC,

Considérant la proposition faite par Seine-et-Marne Attractivité, agence départementale issue de la fusion des entités Seine-et-Marne Développement et Seine-et-Marne Tourisme, proposition consistant à réaliser un état des lieux complet, à proposer des axes stratégiques de développement et à bâtir un plan d'actions concret,

Considérant la présentation faite en commission Développement Economique de CCBRC en date du 26/03/18 d'un cadre de mission d'accompagnement, et l'avis favorable des membres de cette commission,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **VALIDE** le contenu de cette mission
- **AUTORISE** le Président à signer cette proposition de Seine-et-Marne Attractivité pour un montant de 15 000 € TTC

2018 77 Déclaration d'intérêt communautaire concernant le portage de repas sur le territoire de la Communauté relativement à la compétence " action sociale "

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé du Président, et du rapporteur,

Considérant que la Communauté de communes exerce la compétence action sociale d'intérêt communautaire ;

Considérant que la Communauté de communes exerce à ce titre une action en matière de portage de repas au titre de la compétence action sociale d'intérêt communautaire, et ce sur le périmètre des anciennes Communautés de communes de l'Yerres à l'Ancoeur et des Gués de l'Yerres,

Considérant que la Communauté de communes de Brie des rivières et châteaux souhaite étendre cette politique à l'intégralité de son territoire, soit aux 31 communes,

Que, par conséquent, la Communauté souhaite définir un intérêt communautaire relativement à cette action et cette compétence ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

- **de déclarer** d'intérêt communautaire au titre de la compétence « *action sociale d'intérêt communautaire* » :

« La confection et le portage de repas à domicile pour les personnes âgées et / ou avec perte d'autonomie comprenant l'élaboration d'un plan alimentaire et des menus, la confection, le conditionnement et le portage de repas quotidiens sur l'ensemble du territoire de la communauté de communes »

- **de prendre acte** qu'en conséquence, sont mis à disposition de la Communauté de manière automatique tous les biens, personnels, équipements et services nécessaires à l'exercice de la compétence.
- **de charger** Monsieur le Président de l'exécution de la présente délibération.

2018 78 Approbation du Guide des Assistantes Maternelles de la Crèche Familiale

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé du Président,

Considérant que les modalités de fonctionnement de la crèche familiale située au Châtelet-en-Brie sont décrites sur 2 documents distincts à savoir le règlement intérieur des familles et le guide des assistantes maternelles,

Le guide des assistantes maternelles définit le rôle de l'assistante maternelle, son statut, ses droits et ses devoirs.

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

ADOPTE le guide des assistantes maternelles joint à la présente délibération,

CHARGE Monsieur le Président de l'exécution de la présente délibération

2018 79 Modification des représentants de Chaumes-en-Brie au sein des différentes commissions thématiques de la CCBRC

Suite aux dernières élections municipales de la commune de Chaumes-en-Brie, il convient de désigner des nouveaux représentants pour la commune.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE

- de valider les représentants de la commune de Chaumes-en-Brie ci-dessous dans les commissions thématiques de la CCBRC :

Commission	Titulaire	Suppléant
Finances	M. VENANZUOLA François	
Assainissement, Gémapi	Emmanuel ANTHOINE	Anny GALMICHE
Eau potable	Emmanuel ANTHOINE	Anny GALMICHE
Développement économique	Caroline RENOULLEAU	François VENANZUOLA
Culture et Tourisme	Mohamed ABIDI	Céline RUIZ-LAVEAU
Mutualisation	Anny GALMICHE	Caroline RENOULLEAU
Collecte des déchets et O.M	Jean-Paul BONVOISIN	Franck ALCAZAR
Petite enfance	Nathalie DUTRIAUX	Céline RUIZ-LAVEAU
Aménagement de l'espace et gestion des aires d'accueil des gens du voyage	François VENANZUOLA	Emmanuel ANTHOINE
Sociale	Stéphanie DUMENIL	Brigitte GONDAL
Protection et mise en valeur de l'environnement	Caroline RENOULLEAU	Anny GALMICHE
Enfance-Jeunesse	Nathalie DUTRIAUX	Céline RUIZ-LAVEAU
Aménagement et développement numérique	Sandrine GIACOMUZZI	Delphine CHAILLOU

Promotion des évènements et équipements sportifs	Emmanuel ANTHOINE	Damien LIBERGE
Mobilité et Transports	Stéphanie DUMENIL	Sandrine GIACOMUZZI

2018 80 Modification des délégués de Chaumes-en-Brie au sein Syndicat mixte à vocation unique de l'aire d'accueil des gens du voyage Yerres-Bréon

Suite aux dernières élections municipales de la commune de Chaumes-en-Brie, il convient de désigner des nouveaux représentants pour la commune.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DESIGNE :

- Messieurs ANTHOINE Emmanuel et VENANZUOLA François comme titulaires
- Messieurs CANCHON Olivier et LEMAIRE Laurent comme suppléants

2018 81 Modification des délégués de Chaumes-en-Brie au sein du SIETOM De Tournan-en-Brie

Suite aux dernières élections municipales de la commune de Chaumes-en-Brie, il convient de désigner des nouveaux représentants pour la commune.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DESIGNE :

- Messieurs BONVOISIN Jean-Paul et ALCAZAR Franck comme titulaires
- Madame GIACOMUZZI Sandrine et Monsieur LEMAIRE Laurent comme suppléants

2018 82 Modification des délégués de Chaumes-en-Brie au sein du SMIAEP de Tournan

Suite aux dernières élections municipales de la commune de Chaumes-en-Brie, il convient de désigner des nouveaux représentants pour la commune.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DESIGNE :

- M. ANTHOINE Emmanuel comme délégué titulaire
- M. VENANZUOLA François comme délégué suppléant

2018 83 Modification des délégués de Chaumes-en-Brie au sein du SMAB

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé du Président,

Suite aux dernières élections municipales de la commune de Chaumes-en-Brie, il convient

de désigner des nouveaux représentants pour la commune.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DESIGNE :

- Monsieur BONVOISIN Jean-Paul comme délégué titulaire
- Monsieur VENANZUOLA François comme délégué suppléant

2018 84 Départ des communes d'Andrezel et Champeaux de la CCBRC

Le Président explique que ce sont les deux communes concernées qui ont souhaité mettre ce point l'ordre du jour.

Il propose de procéder au vote à bulletin secret sur le départ des communes d'Andrezel et Champeaux.

L'assemblée accepte à la majorité, 48 POUR, 1 CONTRE (M. BARBERI), le vote à bulletin secret.

Deux assesseurs sont désignés : M. Louis SAOUT et Mme Catherine PONSARDIN

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à bulletin secret à la majorité, **20 POUR, 28 CONTRE, 1 NUL,**

DONNE UN AVIS DEFAVORABLE sur le départ des communes d'Andrezel et de Champeaux de la CCBRC pour rejoindre la CCBN.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.